



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du vendredi 20 janvier 2012 à 18h00

M. le Maire

Nous débutons cette première séance du Conseil municipal pour l'année 2012.

Tout d'abord, pour ceux que je n'ai pas rencontrés, je vous présente tous mes vœux pour cette année 2012, pour vous-mêmes et tous vos proches. Que ce soit une belle année pour vous tous et, bien sûr, que ce soit une belle année pour Saint Jean de Luz.

Le secrétaire de séance est aujourd'hui Mme Karine Brocquevielle.

Nous procédons à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2011.

Adopté à l'unanimité

N° 1 - FINANCES

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012

M. le Maire expose :

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit un débat sur les orientations générales du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Les orientations retenues pour l'année 2012 figurent en annexe.

Le Conseil municipal est appelé à examiner ces orientations budgétaires 2012.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2012 présentées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité*» du 12 janvier 2012,

- prend acte des orientations budgétaires 2012 présentées.

Commentaires

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous propose de débiter cette première séance de l'année 2012 par le traditionnel débat sur les orientations budgétaires. Même si celui-ci n'a pas de valeur délibérative, il est le reflet des grands objectifs fixés par la majorité municipale non seulement pour l'exercice mais aussi pour les années à venir. Il constitue donc un temps fort du cycle budgétaire, et plus largement de la vie communale. Ce débat qui préfigure le vote du budget 2012, au mois de mars prochain, nous permet de tirer des bilans, dégager des perspectives et de replacer notre action dans un contexte général.

Depuis 2008, ce contexte est celui des crises. Crise économique, crise financière, crise de la confiance. Toutes les communes, toutes les collectivités y sont confrontées et ont dû s'adapter en intégrant un nouveau paramètre économique majeur : l'incertitude. Face à celle-ci, je voudrais rapidement revenir sur quelques chiffres clefs concernant Saint Jean de Luz :

- De 2008 à 2012, nous avons fait baisser la dette communale de 13 %.

- Sur la même période, nous avons doublé nos capacités d'autofinancement et nous avons brisé l'évolution de nos dépenses courantes de fonctionnement. En même temps, durant ces quatre ans, nous avons investi 20 millions d'euros dans le développement de notre commune, tout en maintenant une des fiscalités les plus faibles du département, et même de la région pour des communes de même strate.

Tout cela représente du travail, auquel vous participez, mais nous sommes là pour affronter la difficulté et, aujourd'hui, les résultats sont là : nous abordons donc l'année 2012 – et nous sommes rentrés dans la dernière partie du mandat - avec vigilance et combativité, avec le sérieux et la rigueur qui font de Saint Jean de Luz une ville bien gérée.

A l'occasion des vœux, je vous le rappelais : une bonne gestion n'est vraiment utile que si elle est mise au service d'un projet. Une gestion responsable, c'est préserver la confiance par des actes clairs et des engagements tenus. Gérer une collectivité comme la nôtre, c'est porter un regard lucide sur le présent, tout en développant sa vision de l'avenir. C'est justement d'avenir dont nous allons débiter ce soir. Je souhaitais vous rappeler ces quelques éléments en guise d'introduction, avant d'aborder le débat d'orientations budgétaires proprement dit.

Le débat d'orientations budgétaires : une obligation légale

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que *«dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci»*.

Ce débat n'est pas suivi d'un vote; cependant sa teneur est retracée dans une délibération de l'assemblée.

PARTIE I - Le contexte et les perspectives économiques 2012

Le contexte global : un contexte international et européen troublé

Je pense que chacun d'entre nous est bien informé par les médias de la situation actuelle difficile et troublée à laquelle nous sommes confrontés.

Au niveau international, le Fonds Monétaire International reste prudent sur la stabilité financière. Les économies émergentes continuent de progresser faisant craindre un risque de «surchauffe» («faible» coût de l'argent, prix des matières premières en hausse et notamment le pétrole ...).

Il est projeté un ralentissement de la croissance des économies de la zone euro, dû en partie aux pressions exercées par la crise de la dette publique qui sévit depuis 2010 (1,1 % pour la zone euro en 2012 / 1,4 % pour la France en 2012).

2012 devrait aussi être une année marquée par la nécessité de la part des Etats, comme des entreprises privées, de solliciter des financements importants.

Un contexte national fragile

Bien sûr, notre contexte national est fragile, avec un désendettement de notre pays, désendettement qui va demander à tous et à toutes une contribution.

Economie importante de la zone euro, la France subit un ralentissement de sa croissance et des perspectives de progression limitées. La montée du chômage, la menace des agences de notation de la perte du AAA, la voracité des spéculateurs financiers, la désindustrialisation et la financiarisation de l'économie contribuent à l'impression de déclin de l'économie française, 5^{ème} économie mondiale, qui reste pourtant, selon de nombreux indicateurs mondiaux, l'une des plus performantes (main d'œuvre qualifiée et instruite, productivité en hausse ...).

Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés de financement de leurs programmes d'investissement suite à la raréfaction des prêteurs et à la réorganisation de leur partenaire naturel, la banque Dexia / CLF. Une enveloppe financière de 5 milliards d'euros a été allouée via la Caisse des dépôts et consignation pour financer les projets des collectivités locales et prendre le relais de cet établissement bancaire en cours de restructuration. Cela pourrait avoir pour conséquence de décaler, voire de réduire, une série d'investissements et de dépenses publiques qui restent un des éléments moteurs de la croissance française (70 % de l'investissement public français provient des collectivités locales).

La loi de finances pour 2012

La loi de finances votée par le Parlement poursuit comme objectif de réduire le déficit public de 5,7 % à 4,5 % du PIB en 2012. Elle s'appuie sur la maîtrise des dépenses publiques, la réduction des «niches fiscales» (10 % de rabot supplémentaire, fin des avantages liés à l'investissement locatif...), la création d'une contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus. La dette publique s'élève à 1 600 milliards d'euros, soit 85 % du PIB.

Pour établir ce projet de loi de finances, le gouvernement a choisi de retenir une hypothèse de croissance à 1,75 % et une révision des valeurs locatives de 1,8 %.

L'Etat sollicite les collectivités locales et ajuste donc ses concours financiers en procédant à un gel de la dotation de fonctionnement des communes (dotation de base population, superficie ...), au gel d'une série de compensations, d'exonérations de fiscalité directe locale. De plus, les notions de potentiel fiscal et de potentiel financier seront au cœur de la mise en place du nouveau fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, nous devrions disposer cette année du premier retour des récentes modifications intervenues en matière fiscale pour la taxe sur l'électricité, la contribution foncière économique (CFE) ...

Saint-Jean-de-Luz 2011 : résultats prévisionnels

L'année 2011 s'est traduite par le confortement des marges de manœuvre de notre collectivité.

Cela se caractérise une nouvelle fois par la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui devraient évoluer d'environ 3 %. Sur la période de 2008 à 2011, ces dépenses sont passées de 5.172.022 € à 4.698.118 €, soit une baisse de 9 %.

Conjugués à un accroissement favorable de nos recettes courantes de 3 % en l'absence d'augmentation des taux d'imposition, ces éléments concourent à produire un résultat 2011 projeté faisant ressortir une capacité d'autofinancement en augmentation, une baisse de l'endettement communal avec un fort niveau d'investissement.

Nous disposerons en clôture d'exercice 2011 d'un excédent de fonctionnement prévisionnel de 1.760.000 €. Notre capacité d'autofinancement évolue de manière significative en augmentant à 3.070.401 € (+ 7,24 % par rapport à l'exercice 2010, + 61 % par rapport à l'exercice 2009). Je vous rappelle qu'en 2008 et 2009, nous avons été touchés à l'inverse par des baisses de recettes assez importantes.

Ce renforcement de nos capacités d'investissement coïncide avec une baisse continue de l'encours de la dette communale :

- La dette se situe au 31 décembre 2011 à 17.404.558 € (*hors opération Elgar qui est une opération transitoire qui va se terminer dans le courant du mois de janvier*).
- A la clôture de l'exercice 2011, le nombre d'années nécessaires au remboursement du capital de la dette est de 6 ans.

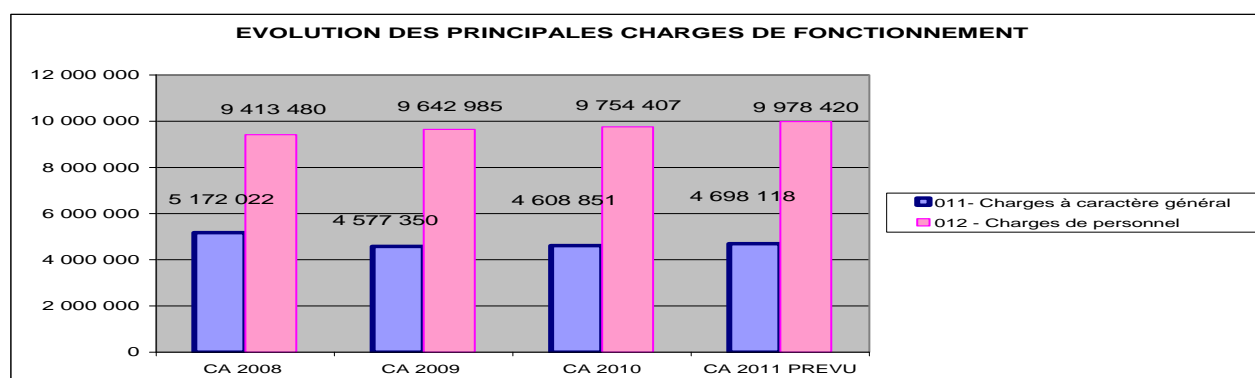
Evolution maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre	CA 2009	CA 2010	BP 2011 AVEC DM	CA prévu 2011
Total des dépenses réelles	19 512 693	19 526 408	20 399 879	20 103 796
023 - Virement à la sect. d'invest.			602 677	
042 - Ordre entre sections	1 988 559	2 095 590	2 123 800	6 194 739
TOTAUX	21 501 252	21 621 998	23 126 356	26 298 535

Evolution favorable des recettes réelles de fonctionnement

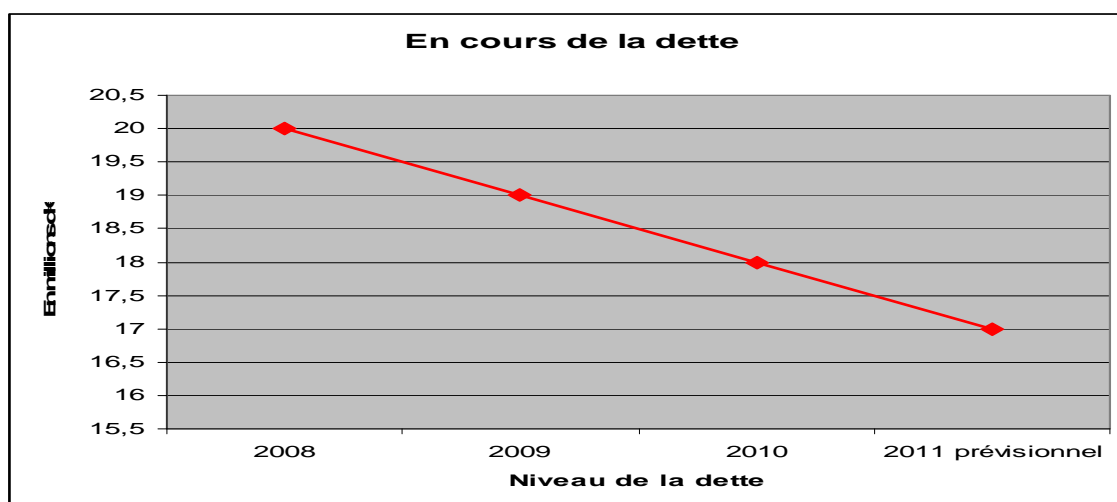
Total des recettes réelles	21 509 729	22 378 303	22 182 423	27 076 155
002 - Excédent reporté Fonct.	327 168	535 820	653 933	653 933
042 - Ordre entre sections	200 175	213 093	290 000	328 142
TOTAUX	22 037 072	23 127 216	23 126 356	28 058 230
Excédent de Fonctionnement	535 820	1 505 218	0	<u>1 759 695</u>

Maîtrise des principales dépenses réelles de fonctionnement



Un endettement en baisse et une capacité d'autofinancement en augmentation

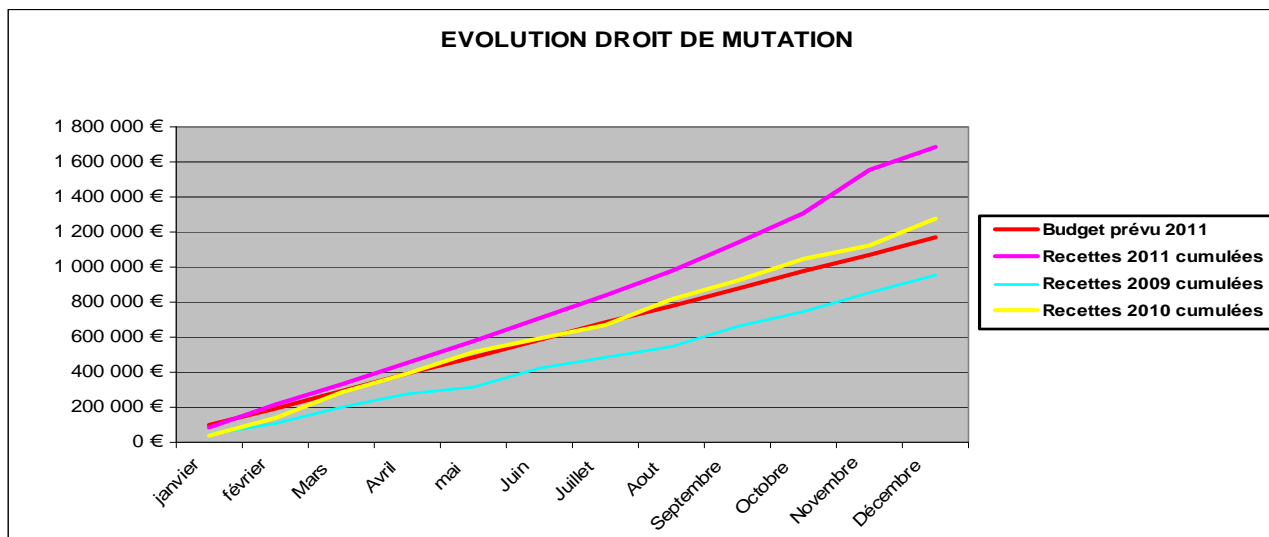
	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011 HORS ELGAR	CA 2011 AVEC ELGAR
Capacité autofinancement brute	1 414 391	1 898 933	2 863 155	3 070 401	3 070 401
Capital de la dette au 31 décembre	20 062 991	19 134 414	18 278 389	17 404 558	19 254 558
Nombre d'années nécessaire au remboursement du capital de la dette	14	10	6,4	5,7	6,3



Une augmentation des droits de mutation de + 32 % sur 1 an

2011: 1.682.403 €

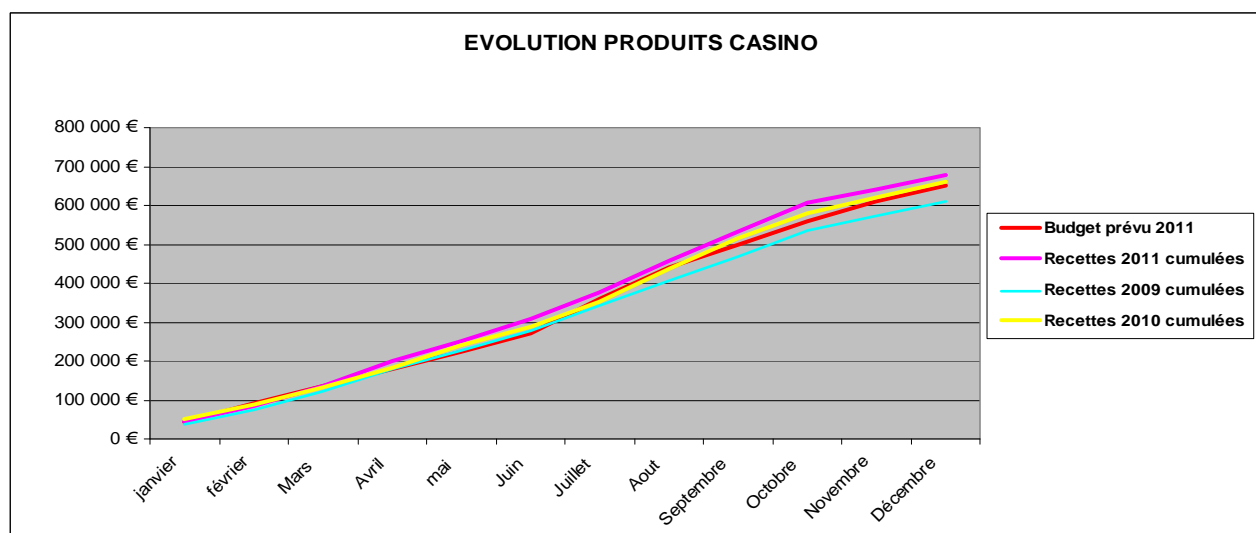
2010: 1.275.906 €



Une augmentation des produits des jeux du Casino de + 3 % sur 1 an

2011: 679.278 €

2010: 659.556 €



2011 - Un fort niveau d'investissement de 9.820.000 €

6.120.000 € ont été consacrés à la création de la médiathèque Roxas, la création de la piste cyclable et l'aménagement des espaces publics à proximité (Port / Urdazuri), les travaux de voirie, la création d'un nouveau parking relais, la création de locaux pour les associations à Ur Mendi, l'aménagement de l'éco-quartier Alturan, le financement des logements sociaux et les nombreuses améliorations du cadre urbain ...

3.700.000 € ont été mobilisés pour l'acquisition du terrain Elgar destiné à la construction de logements sociaux.

Chapitre	CA 2009	CA 2010	CA 2011 prévu
Subventions d'équipements versées (3 % logement social, syndicat d'électrification)	400 687	333 587	289 824
Opérations réalisées en investissement	3 938 172	3 175 026	4 928 602
Acquisition du terrain Elgar			3 700 000
Dépenses réalisées sur la ZAC ALTURAN	341 300	2 420 579	898 768
Dépenses totales	4 680 159	5 929 192	<u>9 817 194</u>

PARTIE II - Les orientations 2012, agir pour l'avenir de notre ville

Projections financières 2012

L'élaboration du Budget Primitif 2012 a tenu compte à la fois de l'amélioration constatée en 2011, mais aussi de la prudence dont nous devons faire preuve sur l'évolution de nos recettes de fonctionnement.

C'est toutefois avec détermination que nous vous proposons les grandes orientations suivantes pour l'exercice 2012 :

- Stabilité des dépenses de fonctionnement dont la hausse prévisionnelle est limitée à environ 2 % (pour mémoire, inflation 2011 fixée à 2,5 % et projection 2012 à 1,5 %) : efforts pour la maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel dont l'augmentation devra être limitée à environ + 2 %.
- L'enveloppe de subventions aux associations sera maintenue à son niveau de 2011. Le secteur social, comme c'est le cas depuis 2010, bénéficiera d'une hausse de ses subventions.
- Prévisions prudentes sur les «recettes internes» malgré une excellente année 2011 pour les droits de mutations, les recettes du casino et les droits de stationnement payant.

Des recettes dynamiques sans recours à la fiscalité / une dette maîtrisée

- Dans le domaine de la fiscalité :
 - 0 % d'augmentation sur les taux d'imposition communaux en 2012.
 - Revalorisation prévisionnelle des bases de 3 % incluant la revalorisation forfaitaire de 1,8 % et l'intégration de nouvelles constructions de logement.
 - Continuité de notre fiscalité équilibrée en faveur des luziens grâce à une politique d'abattement favorable aux résidences principales (famille, personnes en situation de handicap ...).
- Le niveau élevé de capacité d'autofinancement recherché nous permettra de développer nos projets en ayant un recours à l'emprunt modéré :
 - Recours à l'emprunt d'équilibre de l'ordre de 2,5 millions d'euros,
 - Plafonnement de la dette budgétaire à un niveau maximal de 20 millions d'euros.
- Un programme dit de «gestion active du patrimoine communal» sera mis en œuvre en 2012, avec un projet de cession de certains biens communaux dont l'entretien peut se révéler coûteux sans pour autant être affectés au fonctionnement du service public et au bénéfice de ses usagers.

Je voudrais dire qu'il ne s'agit pas de vendre n'importe quoi, n'importe comment, pour «comblé des trous». Nous entreprenons de nouvelles constructions : une maison des associations, une nouvelle école. Cela va donc libérer des locaux et cet immobilier ancien, qui coûte cher, qui n'a plus de raison d'être gardé dans le patrimoine communal, sera vendu.

Investir pour l'avenir

En trois ans, notre commune a investi plus de 20,4 millions d'euros pour son territoire. Ce programme va s'accélérer dans les prochaines années puisque nous prévoyons de mobiliser 23 millions d'euros sur la période 2012 / 2014 afin d'accompagner le développement de notre cité.

Après la création de l'éco-quartier Alturan inauguré en 2011, le logement, fil conducteur de notre politique, connaîtra un nouveau temps fort avec le lancement du programme Elgar au premier semestre 2012.

En parallèle, la priorité reste donnée à la proximité afin de continuer à améliorer notre cadre de vie. Ce sont les travaux sur la voirie mais aussi les travaux dans les bâtiments communaux, pour des créations, rénovations ou des mises en accessibilité. C'est un traitement plus qualitatif de nos espaces de vie afin d'améliorer et de sécuriser la circulation des piétons, l'aménagement des espaces verts et un éclairage public plus performant.

Enfin, la ville continue de se revitaliser et de créer de nouvelles infrastructures. Ces projets qualifiés de structurants concourent à l'amélioration de la qualité de vie et de service de nos concitoyens et permettent de leur mettre à disposition des équipements modernes.

«Bien vivre notre ville» reste le mot d'ordre.

8 millions d'euros d'investissements en 2012

Dont 4,6 millions d'euros en 2012 dédiés à la création de nouveaux équipements publics ou à la réhabilitation d'espaces publics existants :

- l'aménagement du parvis des halles,
- le lancement du projet de requalification de la place Louis XIV,
- la construction d'une nouvelle école maternelle,
- le lancement de la création d'une salle des associations sur le site du pavillon bleu,
- la livraison des locaux Ur Mendi créés au profit de nombreuses associations,
- la réalisation de la 2^{ème} phase de la piste cyclable «le port–Chantaco» et ses aménagements de proximité,
- le lancement de la piste «vélo-route littorale» et ses aménagements périphériques,
- les travaux de confortement des falaises,
- la réhabilitation de la piste d'athlétisme,
- le déplacement du service des espaces verts et la création d'un pôle technique de proximité.

Dont 3,5 millions d'euros en 2012 d'investissements dédiés à l'amélioration du patrimoine et du cadre de vie des luziens :

- la participation de la commune aux programmes de constructions de logements sociaux au titre des 3 % (Résidence Adartza, Itsas Lurra, Elgar),
- les travaux d'embellissement de nos espaces publics (espaces verts, mobilier urbain),
- la modernisation de nos écoles par des travaux d'amélioration (électricité, menuiserie) et la dotation d'équipements modernes (ordinateurs, tableaux numériques),
- la poursuite de notre programme de rénovation et de mise en accessibilité de la voirie communale et des bâtiments communaux;
- la mise en œuvre du projet urbain partenarial (PUP) de Karsinenea,
- l'équipement des services municipaux afin de les doter de moyens modernes de fonctionnement : déménagement de la police municipale, acquisition de véhicules, nouvelles infrastructures informatiques avec un site internet renouvelé,
- la participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux notamment électriques.

PARTIE III - De nouveaux axes de développement pour nos services

Proximité et qualité de service au quotidien : une équipe, des projets

Dans un monde en mouvement et face aux incertitudes de l'avenir, l'ensemble des politiques publiques seront pleinement mises en œuvre en 2012 par des services municipaux modernes et adaptés qui répondront aux attentes de nos concitoyens dans les domaines de compétences de notre commune en matière :

- de logement et d'habitat,
- d'action sociale et de solidarité,
- d'action culturelle,
- de petite enfance et de jeunesse,
- du tourisme,
- de pêche,
- du sport,
- du développement durable.

Priorité au logement et à l'habitat

Le secteur du logement social et de l'habitat continue d'être une priorité du mandat en cours. A ce jour, et grâce à nos efforts, le taux de logements sociaux est de 15 %. Les objectifs ambitieux fixés par le plan local de l'habitat de la Communauté de Communes Sud Pays Basque ont été et sont remplis.

Ce résultat bien qu'imparfait est obtenu grâce à une politique volontariste qui combine plusieurs actions :

- La construction du quartier Elgar aux portes de l'océan à Erromardie va débuter en 2012 (93 logements en locatif social / 92 logements en accession sociale).
- L'accompagnement des projets de construction de logements sociaux notamment avec la prise en charge financière de 3 % du coût des opérations de constructions qui représenteront 348.000 € en 2012.
- Les démarches d'incitations à la production de logement (30 % obligatoires du PLU); d'incitation à la remise sur le marché des biens immobiliers non occupés en proposant le vote de la taxe sur les logements vacants en 2012 et en subventionnant le dispositif Sires / Agence sociale locative à hauteur de 33.000 € et le cautionnement municipal des loyers.
- La contribution au fonds de solidarité logement sera renouvelée du montant sollicité par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques (pour mémoire en 2011 : 7.427.41 €).
- Les constructions seront accompagnées par les aménagements urbains et routiers indispensables à la vie quotidienne et à la sécurité de nos concitoyens (enfouissement des réseaux, espaces verts...).

Assister nos aînés et les personnes en situation de précarité

Le secteur de l'action sociale et de la solidarité continuera de bénéficier du soutien communal en cette période difficile pour les plus fragiles. L'action municipale portera bien entendu sur toutes les aides et secours déployés depuis de nombreuses années mais sera renforcée pour 2012 par :

- **Pôle seniors** (guichet unique pour le compte du Conseil Général). Depuis la signature de la convention, une trentaine de personnes ont contacté la conseillère en économie sociale et familiale qui a démarré son activité (visites à domicile, permanences). La mise en place des visites des bénévoles aux personnes âgées est prévue dès ce mois-ci.
- **Petits travaux / factotum** : un agent de proximité sera recruté pour effectuer des petits travaux chez les personnes âgées. Une participation financière modérée sera demandée pour équilibrer le coût des interventions.
- **Pôle précarité et plan hivernal** : mise en place d'un point accueil afin de proposer un hébergement et un repas pour les personnes sans abri sur la période du mois de décembre à février.
- **Accueil du CCAS** : une réorganisation est en cours afin d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes généralement en situation de fragilité et pour lesquelles l'orientation et la recherche d'une information sont primordiales et parfois compliquées.
- **Le soutien à la parentalité** sera abordé avec les partenaires traditionnels que sont Sagardian, le Conseil général et le service jeunesse, avec en projet la création d'une maison des familles, mais ce n'est pas encore inscrit en 2012.

Promouvoir la culture pour tous

L'année 2012, en plus des traditionnelles opérations de type opéra/musée bus/expositions, sera une nouvelle fois riche en matière culturelle et se déploiera dans les secteurs de :

- **La musique** : le nouveau projet pédagogique visant à développer l'enseignement musical nous amène à fixer trois objectifs pour notre nouvelle école de musique : faire découvrir la musique au plus grand nombre, favoriser la pratique collective au sein d'un ensemble, permettre la restitution de ce travail devant un public.

Les grands axes de développement seront l'éveil musical pour les 4-5 ans, l'intervention dans les écoles avec la mise en œuvre d'orchestres scolaires, l'ouverture et le développement d'une section de chant choral, le développement des musiques actuelles (jazz, rock, musique amplifiée, musique électronique), l'encouragement de la pratique amateur pour les adultes.

- **Le spectacle vivant** : un programme annuel de spectacles sera proposé en partenariat avec la scène nationale de Bayonne. Une manifestation sur le modèle du festival des Effets-Mer qui avait connu un très large succès en 2010 sera proposé en avril/mai.
- **La lecture publique** : après le déploiement du programme numérique fin décembre avec les liseuses et les tablettes numériques, le partage numérique avec la mise en œuvre de jeux didactiques en ligne pour les enfants et la possibilité de consulter la presse ont été fait en ce mois de janvier 2012. La politique d'animation continuera notamment dans le cadre du réseau de lecture publique autour de la lecture et des contes. Un festival de contes devrait voir le jour et intégrera pleinement la langue basque. Je rappelle que nous connaissons des entrées record à la médiathèque depuis qu'elle a été rénovée. Nous sommes à ce jour à 5 000 visiteurs.

Faire vivre la culture et la langue basque

Cet engagement fort de la municipalité se traduit par l'utilisation de la langue basque dans la vie quotidienne de notre commune (utilisation de documents bilingues de type invitations, cartes de visite, papier à lettre, supports de communication dont le Berriak...).

Au-delà, le programme de formation à destination des employés communaux continue et propose dès cette année la possibilité de présenter le diplôme EGA (10 agents actuellement en formation sur la base de cycles de trois ans et en partenariat avec la Communauté de Communes Sud Pays Basque).

Les subventions et les moyens matériels traditionnellement mis à disposition des associations pour la promotion de la langue et de la culture basque seront reconduits (AEK, Begiraleak...).

D'autres interventions en faveur du patrimoine local (auditions et enregistrements des témoignages d'anciens, animations et contes pour enfants, théâtre ...) sont prévus tout au long de l'année.

Le dossier «Ville d'Art et d'Histoire» doit nous permettre de développer progressivement une nouvelle politique visant à promouvoir le patrimoine et la culture basque tant auprès des luziens qu'auprès des touristes (obtention du label au plus tard au 1^{er} janvier 2013).

Accompagner notre jeunesse

Le secteur de la petite enfance et de la jeunesse bénéficiera lui aussi de la dynamique municipale visant à répondre à la demande des familles luziennes axée autour :

- **Des écoles modernes et ouvertes sur le monde** : la restructuration de nos écoles Urdazuri et Ichaca permettra d'améliorer la qualité de l'accueil dans nos écoles maternelles et créera un groupe scolaire cohérent sur le quartier Urdazuri. Ce sera aussi l'occasion de répondre aux problèmes de l'Ikastola en déménageant celle-ci dans les locaux de l'école maternelle Urdazuri et ainsi de permettre, ici aussi, un accueil de qualité pour nos enfants.

De plus, nous poursuivrons la modernisation (PC, tableaux numériques) et le réaménagement des autres écoles (menuiseries et travaux d'électricité favorisant les économies d'énergie, peintures...).

- **Priorité à l'accueil des tout-petits** : l'opération de regroupement des écoles va libérer les locaux de l'école maternelle d'Ichaca et ainsi permettre l'installation dans ces locaux du centre de loisirs et la création d'un jardin d'enfants municipal pour répondre aux problèmes de garde des enfants de moins de 3 ans qui ne peuvent plus être scolarisés.
- **Une politique «jeunesse» tournée vers la citoyenneté et l'intégration dans la cité** : la collectivité, en complément de l'éducation parentale, doit pouvoir protéger le jeune et favoriser son intégration dans la vie de la cité. C'est l'ambition de notre service «jeunesse» qui doit désormais dépasser la politique d'animation pour prendre une nouvelle dimension en incitant de plus en plus les jeunes à mettre en œuvre leur propres projets, en participant aux travaux du CLSPD, et surtout en développant dans les quartiers des initiatives pour accompagner les jeunes dans tous les domaines : accès à l'emploi et développement économique, amélioration du cadre de vie, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé.

Développer la dynamique économique autour du tourisme

Le secteur du tourisme est important dans notre économie locale (70 millions d'euros de retombées en 2011). Il cohabite avec les grosses entreprises situées dans nos zones d'activités mais permet à beaucoup de luziens de pouvoir faire preuve d'esprit d'entreprise. Accompagner le développement touristique de notre ville passe par des aménagements ambitieux tels que le parvis des halles, le traitement «qualitatif» de nos espaces publics, mais aussi par une politique d'animation renouvelée, afin de parfaire l'attractivité et le dynamisme de notre si belle cité.

Le budget 2012 traduit la réorganisation comptable et financière intervenue en septembre 2011 avec la création de la régie culture au sein de la ville de Saint Jean de Luz. Cela a pour conséquence la fin des conventions de redistribution financière entre la commune et l'Office de tourisme

Le volontarisme municipal se traduit dans le budget 2012 de l'office du tourisme par la mise en œuvre d'actions et le développement d'animations en direction des touristes et des luziens, visant d'une part à créer de la nouveauté et d'autre part à étaler la saison au-delà de la simple période estivale : création de concerts pour les jeunes au Théâtre de la Nature, le développement des spectacles de rue sur l'espace public, un marché nocturne sera également créé autour des halles. Un effort tout particulier sera fait pour intégrer les outils numériques dans l'accueil des usagers (site internet renouvelé, flash code, projet de déploiement de tablettes numériques).

La fête de la Saint Jean se verra adjoindre la Fête de la Musique afin de créer une animation festive supplémentaire.

Soutien des professionnels de la pêche et de l'activité du port

Le port de pêche de Saint Jean de Luz reste un pôle d'activité important en matière économique pour notre commune. Il a longtemps fait la richesse de notre cité et nécessite de s'investir pleinement afin de «valoriser la pêche locale» et «le patrimoine maritime».

Les principaux axes seront les suivants :

- En partenariat avec le Syndicat de la Baie, nous projetons d'aider au développement des métiers de la pêche par l'accueil sur la presqu'île des Récollets, des structures professionnelles comme l'institut des milieux aquatiques, l'institut français d'études sur la mer.
- Accompagner les pêcheurs volontaires dans leur démarche pour développer l'activité complémentaire de pescatourisme.
- Soutenir la filière en assurant la promotion au niveau local et national de produits de qualité notamment le merlu de ligne de Saint Jean de Luz, en assistant le comité local dans ses démarche de labellisation de type AOC/IGP/label rouge, par la création d'une animation festive et culinaire positionnée en mars/avril.
- Finaliser le dossier de l'ancienne criée de Saint Jean de Luz en collaboration avec les partenaires que sont la coopérative maritime «La Basquaise» et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Sport et santé, sport et bien être

En parallèle des compétitions sportives déjà organisées sur notre territoire (triathlon, traversées de la baie, foulées luziennes, trophée Teink, Internationaux de Cesta-punta...), la commune souhaite développer une politique de valorisation du sport bien être/sport loisir.

Pour ce faire, et après le succès de la journée «la marche à suivre» organisée le 4 octobre dernier, de nouvelles manifestations seront proposées afin de favoriser et mettre en avant les bienfaits du sports sur le bien-être en général et la santé en particulier.

«La marche à suivre 2012» sera bien entendue renouvelée et une «journée du vélo» est envisagée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle piste cyclable.

Les subventions au secteur sportif seront maintenues à leur niveau actuel et les associations bénéficieront comme les autres années du prêt de matériel gratuit afin de pouvoir créer de nombreux moments d'échanges et de convivialité.

Enfin, de nombreuses associations sportives bénéficieront à court terme du programme de «création des locaux sur le site d'Ur Mendi» lancé en 2011 et de celui de «création d'une salle des associations sur le site du pavillon bleu» qui débutera cette année.

Le développement harmonieux et durable de notre territoire

Le développement durable sera l'un des axes fortement développé dans les deux prochaines années. La commune met déjà en œuvre de nombreuses actions d'amélioration du cadre de vie s'inscrivant dans le cadre des principes du développement durable, en matière économique, sociale et environnementale.

Pour plus de cohérence, un projet communal de développement durable sera défini dans les mois à venir et adopté en début d'année 2013 sur la base d'une méthode de travail dont les grands principes sont :

- Elaboration d'un diagnostic partagé en associant les services et les élus au sein de chaque commission municipale.
- Présentation de ce diagnostic à la population dans le cadre d'ateliers thématiques associant les personnes et les structures concernées et/ou intéressées.
- Sur la base de ce diagnostic, proposition des enjeux et des axes stratégiques, qui seront validés en commissions municipales puis présentés dans chaque atelier thématique.
- Réalisation d'un document de synthèse qui sera le projet communal de développement durable.

Des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation aux objectifs du développement durable seront proposées à l'ensemble de la population et notamment au public jeune par le biais du Jardin botanique et selon un mode de fonctionnement encore à déterminer (convention d'objectifs en cours de négociation et réflexion sur la gestion et l'animation de cet équipement).

J'ai été un peu long mais je pense qu'un débat d'orientations mérite d'être détaillé sérieusement. Je vous remercie pour votre attention et je vous donne la parole.

M. Duclercq

Pour preuve de l'importance que l'on accorde à ce débat, les trois élus d'Herri Berri interviendront. Je ferai tout d'abord une intervention d'ordre général qui fixera un cadre, et mes deux camarades donneront ensuite des précisions. Cela risque d'être un peu long et peut-être y aura-t-il un débat à l'intérieur des interventions de MM. Lafitte et Etcheverry-Ainchart.

M. le Maire

C'est moi qui dirige les débats.

M. Duclercq

C'est une proposition que je vous soumetts.

M. le Maire

Je vous demande simplement de ne pas vous répéter.

M. Duclercq

Nous ne nous répéterons pas mais nous aborderons des points plusieurs fois.

M. le Maire

Je me permettrai de vous le rappeler.

M. Lafitte

Vous semblez vouloir contrôler la parole de votre opposition.

M. le Maire

Je ne la contrôle pas. Au niveau de la majorité, je suis le seul à intervenir alors que j'aurais pu demander aux autres conseillers de prendre la parole. Vous remarquerez qu'à l'occasion de la présentation de ces orientations budgétaires, nous n'en profitons pas pour occuper le temps.

M. Duclercq

Si nous sommes dans la logique du chronomètre, vous avez commencé depuis 50 minutes. Vous allez donc nous laisser un peu de temps maintenant pour nous exprimer.

M. le Maire

Je ne regarde pas en temps mais en contenu. Et je pense que le contenu valait la peine d'être développé.

M. Duclercq

Cela vaut pour nous également.

Avec ce DOB, nous basculons franchement dans la deuxième moitié de la mandature. A ce stade se dessinent les premières tendances, peuvent se dresser les premiers bilans, et aussi quelque part s'esquisse la feuille de route qui sera tracée d'ici 2014 ou 2015 pour la majorité actuelle. A travers ce débat, nous réaffirmerons nos convictions et nous assumerons notre rôle d'opposant constructif en apportant nos commentaires, notre analyse mais aussi nos propositions.

Ce DOB intervient dans un contexte économique global très bouleversé, tout récemment marqué en France par la perte du triple A qui, si elle a été largement anticipée par les marchés, n'en sonne pas moins comme un cruel désaveu politique pour le président et son équipe gouvernementale. Ce contexte impacte les finances locales avec un accès au crédit bancaire beaucoup plus difficile et le gel durable – en tout cas annoncé - du montant des ressources financières allouées par l'Etat.

Dans l'attente de données détaillées qui seront fournies lors de l'examen du compte administratif, les premiers éléments chiffrés que vous nous annoncez, M. le Maire, montrent pour notre commune une situation financière équilibrée avec des indicateurs globaux de gestion – je ne les citerai pas tous mais je citerai le ratio dette/capacité d'autofinancement - qui s'améliorent. Cela s'explique par une gestion globalement maîtrisée des dépenses mais aussi, et surtout, par une augmentation non négligeable des recettes propres. Si l'on se penche sur ces recettes, on se rend compte que leur dynamisme repose sur deux moteurs qui constituent en apparence des atouts exceptionnels pour notre commune :

- le premier est la fiscalité directe en hausse de 3 %, résultat obtenu grâce à l'augmentation du parc et la révision des bases, le tout sans avoir à bouger les taux. Politiquement : du velours!

- le deuxième est constitué par les droits de mutation dont la hausse vertigineuse de 32 % cette année s'explique pour partie par des raisons conjoncturelles mais reste une marque de fabrique constante de notre commune, signe à la fois du dynamisme des transactions immobilières lié à l'attractivité de la commune, mais aussi et surtout du niveau élevé auquel elles se dénouent. Et c'est là - toute médaille ayant son revers - qu'apparaît une source de difficultés : le montant toujours plus élevé du foncier... et une problématique lourde pour notre commune : comment, avec un foncier aussi élevé, favoriser l'accès au logement du plus grand nombre?

Ceci permet de faire la transition avec les orientations que vous développez. Je ne passerai pas en revue tous ces axes, ce sera fait par la suite. Je centrerai mon propos sur deux thématiques indissociables, et centrales en ce qui nous concerne, pour mieux faire ressortir ce qui peut nous rapprocher mais aussi ce qui continue à nous différencier.

La première de ces thématiques est celle de **la mixité** (sociale et générationnelle) qui passe bien sûr avant tout par le projet global d'urbanisme et la politique du logement social qui en découle. Elle constitue un enjeu majeur à nos yeux, et ce depuis que nous sommes présents dans ce conseil. Vous y répondez depuis peu et en partant de loin. Cela oblige à un gros effort mais tout reste encore à faire puisque, selon les critères de la loi SRU, nous avons encore un déficit de 5 %.

Le thème de la mixité est également celui de l'équilibre socio démographique des territoires entre centre ville et périphérie. Dans ce domaine, vous avancez deux pions – je veux dire un pion et demi - qui vont dans la bonne direction (et dont nous avons la faiblesse de penser que nous vous avons un peu «tenu la main»!) :

- le premier est le projet d'aménagement de l'îlot des Erables où nous avons cru entendre enfin parler de logements,

- le deuxième est la proposition de taxe sur les logements vacants que nous avons toujours défendu dans un dispositif incitatif, sécurisé et équitable pour toutes les parties.

La deuxième thématique est celle du **développement durable**. Elle est abordée en fin de DOB de manière théorique et très générale sans véritable déclinaison concrète. Il est deux points que j'aborderai ici, sans les approfondir :

- Le premier, anecdotique peut-être mais très symptomatique, concerne le tout nouveau réaménagement du parvis des halles pour lequel nous regrettons que des dispositifs de récupération d'eau pluviale que nous avons proposés n'aient pas été retenus avec des arguments peu convaincants eu égard aux enjeux.

- Le deuxième, plus lourd, sur la problématique des déplacements et de l'empreinte carbone, concerne l'aménagement des quartiers de périphérie. De ce point de vue, Alturan abusivement qualifié d'Eco quartier est clairement un échec. Echéec qu'il ne faudra pas réitérer pour les autres quartiers qui se créent ou se développent en périphérie.

De manière plus générale, et pour terminer sur ce thème, nous regrettons que les problématiques des déplacements et de la circulation, à l'exception notable des déplacements «ludiques» (piste cyclable, dispositif vélo-route), ne soient absolument pas abordées avec des propositions concrètes, voire des pistes de réflexion.

Pour conclure sur ces deux thématiques, nous estimons que les réponses que vous apportez, si elles vont dans la bonne direction pour certaines d'entre elles, ne sont pour l'instant pas encore à la hauteur des enjeux. Dans le domaine du logement et de l'aménagement urbain, Peio Etcheverry-Ainchart précisera mon analyse et proposera des pistes de solutions.

M. Etcheverry-Ainchart

Mon propos tournera essentiellement autour de la question du logement – c'est une habitude – qui, s'il est selon vous le «fil rouge» de votre mandature, est pour nous la «corde écarlate» de notre engagement municipal, si vous me passez cette métaphore textile.

Nous sommes interpellés, dès le début de vos orientations budgétaires, par le tableau présentant les droits de mutation. Alain Duclercq en a parlé, une augmentation de 32 % qui est généralement présentée – notamment par les métiers de l'immobilier – comme «un marché relancé et qui se porte bien», qui objectivement est, pour les finances municipales, une bonne nouvelle, mais qui est désastreuse sur la question du logement qui nous préoccupe. Car, si elle est en partie expliquée par l'augmentation du volume des transactions, elle l'est surtout par la hausse de montants de ces dernières, qui continuent de produire un effet haussier sur les prix du foncier et de l'immobilier sur toute notre commune.

Cela n'impacte d'ailleurs pas seulement le logement : ayant trouvé des conditions plus favorables ailleurs, une entreprise telle que Quiksilver voit sa structure logistique quitter la ville, laissant plus d'une quinzaine de salariés sur le carreau. Ce qui nous donne l'occasion de vous poser une première question avant de revenir sur la question du logement qui nous préoccupe plus particulièrement : avez-vous du nouveau sur leur situation et pensez-vous pouvoir faire quelque chose pour leur venir en aide?

Pour en revenir au logement et dans ces conditions, il reste toujours plus difficile de produire du social. À cet égard, je pense pouvoir, au nom de mon groupe, modifier quelque peu notre position envers votre action sur le logement.

Pendant des années, depuis que nous sommes entrés dans ce conseil en 2001, nous nous sommes époumonés à réclamer non pas des efforts mais seulement le début d'une action, tant celle-ci s'était révélée quasiment nulle lors de la mandature précédente. Puis, sous cette pression, vous avez fini par vous décider à agir et nous reconnaissons le fait que, depuis, du chemin a été parcouru, sur lequel les polémiques par ailleurs légitimes sur la qualification d'éco-quartier d'Alturan ou sur d'autres thématiques restent secondaires. Nous reconnaissons également le fait que vous ayez été capable de reconnaître en nous, au-delà de l'opposition déterminée, la volonté d'être force de proposition, et de prendre en compte certaines de nos idées, même si vous n'avez visiblement pas encore la franchise de le reconnaître publiquement, mais cela viendra sûrement. C'est le cas de l'agence sociale SIREs, le cas aussi du volant de 30 % de logements sociaux à imposer aux promoteurs privés et assorti d'un volant maximum de 20 % de PLS, c'est le cas encore aujourd'hui de la taxe sur les logements vacants, ou plus récemment d'une réflexion sur les critères architecturaux à préconiser dans le règlement du PLU. Sur ces points, notre agence de notation privée Herri Berri & Poors cesse enfin de vous rétrograder, ce qui est tout de même un scoop. Vous n'êtes toutefois pas encore près du triple A, il reste du travail à faire.

En effet, vous êtes partis très tard, beaucoup trop tard, et nous en payons aujourd'hui les effets en constatant le niveau astronomique qu'ont atteint les prix. Nous ne vous demandons pas de vous flageller publiquement sur la place Louis XIV pour expier cette faute, mais au moins de reconnaître simplement et honnêtement ce constat objectif plutôt que d'encenser toujours si ostensiblement votre action sur le logement, encore trop faible à nos yeux. Mais plus que cela, ce qui nous intéresse à nous, ce sont les actes, ceux que l'on peut accomplir aujourd'hui dans ce contexte compliqué.

Tout d'abord, cela consiste en davantage d'efforts en termes de récupération de la maîtrise foncière, ce que nous ne voyons toujours pas dans votre document d'orientation. Inversement, nous voyons même annoncé un programme de gestion active du patrimoine communal prévoyant de céder des biens communaux. J'avais l'intention de vous poser une question : de quels biens s'agit-il ? J'ai l'impression que vous avez répondu dans votre présentation, c'est-à-dire qu'il y a, dans ces biens que vous comptez céder, des biens immobiliers - peut-être même fonciers je ne sais pas - ce qui, pour nous, est un non sens, lorsqu'on parle que la priorité est la récupération du foncier, on ne lâche pas cette maîtrise foncière quand on l'a.

Ensuite, des efforts sont aussi à faire une fois que la récupération de la propriété foncière a été effectuée, pour faciliter la tâche des opérateurs sociaux à qui vous rétrocédez le bien. Le cas d'Elgar est éclairant à ce sujet : acquis de haute lutte devant le juge de l'expropriation, il est revendu à prix coûtant à l'opérateur social, uniquement assorti d'une subvention de 3 % votée il y a un mois, et vous vous satisfaites d'avoir réalisé une opération blanche. Or, à nos yeux, une municipalité qui a le logement pour «fil rouge» ne peut en rester à des opérations blanches. Elle se doit de considérer que son effort nécessite un engagement financier supplémentaire, et en l'occurrence une subvention d'équilibre plus importante. Elle peut aussi assumer les garanties d'emprunt des candidats à l'accession sociale. Elle peut encore prendre à sa charge des aménagements non prévus dans le programme mais apportant une valeur ajoutée au regard de services à la personne, accès à la culture, aux loisirs, ou à quoi que ce soit d'autre. En ce domaine, il y a donc beaucoup à faire et notre groupe est prêt à partager ses idées avec vous, comme d'habitude.

Tout cela demandera de l'argent, c'est évident. Or, nous vous l'avons dit depuis déjà longtemps, tout est une question de priorités budgétaires. Mais cela nécessite de trouver aussi de nouvelles ressources, notamment fiscales. Là encore, nous vous le répétons : lorsque tant de biens inoccupés au titre de résidences secondaires entravent à un tel niveau l'action publique, il est anormal qu'ils soient mis à contribution de la même manière que les résidences principales. Certes, la municipalité n'y peut rien, c'est au niveau de la Constitution qu'il faut d'abord agir. Mais nous avons ici une députée, et les législatives approchent. Alors, Madame Alliot-Marie, n'est-il pas venu le temps de prendre ce genre d'engagement?

Ensuite, nous sommes soucieux de constater que, malgré la production de logements sociaux en nombre maintenant non négligeable, leur taux au regard de l'article 55 de la loi SRU plafonne toujours à 15 % alors qu'il était à 14 % au début de votre effort. Cela signifie que faute de pouvoir porter l'effort en logement social par la seule puissance publique, le partenariat avec des promoteurs est devenu nécessaire, mais inclut systématiquement 70 % de logements privés. Ajouté à cela le reste des nouvelles constructions privées isolées, parfaitement légitimes mais non soumises à la règle des 30 %, tout cela freine notre action. Il nous apparaît donc maintenant nécessaire de profiter de la révision générale du PLU pour modifier certaines dispositions dans ce domaine. Tout en mesurant finement les effets positifs et négatifs à attendre de quelque changement que ce soit, car les mécanismes d'un marché sont souvent complexes à appréhender, nous proposons de passer le volant de 30 % de logements sociaux réclamés à un promoteur privé à 40 %, et d'ajouter éventuellement un volant de 10 % d'accession sociale à la propriété, pour favoriser la relance d'un parcours résidentiel dans la ville.

Pour finir, le logement social, c'est aussi la question plus générale de l'urbanisme, et donc de l'aménagement de ce qui devient de véritables nouveaux quartiers dans la ville. Nous vous renvoyons au long développement que nous avons fait lors du conseil d'octobre dernier, pour faire en sorte que la réponse à la problématique du logement social ne soit pas que quantitative, mais soit également qualitative.

Donc, encore des efforts, M. le Maire, mais Herri Berri & Poors vous le promet : le triple A du logement ne sera plus très loin.

M. Lafitte

Après l'analyse du volet financier et celui concernant le logement par MM. Duclercq et Etcheverry-Ainchart, je vais à mon tour commenter la partie que vous intitulez «investir pour l'avenir». Cet investissement va donc se porter, dites-vous, à priorité égale avec le logement sur la proximité afin de continuer à améliorer le cadre de vie. Nous allons prendre un exemple concret concernant ce cadre de vie et cette amélioration prévue : un projet achevé donc Alturan.

Alturan est à près de 3 km du centre ville et Alturan n'a vu aucun de ses bas-côtés stabilisé, accès routiers requalifiés et rond-point redimensionné au niveau trafic routier. Lorsque plusieurs centaines de personnes sont appelées à s'installer dans un lieu, il semble évident qu'en amont du projet, favoriser et sécuriser les déplacements collectifs ou individuels, est essentiel. Et ce, d'autant plus qu'il n'existe aucun commerce ou service de proximité sur le site. Alors, à ce compte-là, Alturan et ses éco-constructions pourront devenir un véritable éco-quartier, reconnu et labellisé comme tel, ce qu'il n'est pas.

Ainsi donc, c'est une leçon à tirer de retour sur expérience, pour Elgar qui verra, à travers ses 185 logements – Peio Etcheverry-Ainchart a parlé du quantitatif, on va parler maintenant de qualitatif – l'installation d'une population importante en nombre, nous vous demandons d'anticiper toute cette problématique de la mobilité, des modes de déplacement collectif et individuel. Concrètement, cela passera également par le requalibrage de la route d'Erromardie et la mise en place d'un giratoire adapté sur la RD 810, investissement prioritaire pour nous car touchant à la sécurité des usagers de ce quartier dont le nombre, à la différence d'Alturan, est appelé à se démultiplier les deux mois d'été. Vous savez ce qu'il y a au bout du chemin d'Erromardie? Mauvaise nouvelle : rien de tout cela n'apparaît dans vos 8 millions d'euros d'investissement pour 2012.

Produire du logement, c'est bien, et nous en prenons acte, mais faire en sorte que celui-ci s'inscrive dans un cadre de vie – et cela renvoie à votre tête de chapitre – où toutes les dimensions du mieux vivre ensemble sont prises en compte, c'est mieux, c'est le top.

Nous allons passer au chapitre suivant concernant la liste détaillant les nouveaux équipements et les réhabilitations d'espaces publics programmés. Pas moins de dix opérations sont annoncées pour un coût total de 4,6 millions d'euros. Liste à la Prévert, mélangeant allégrement des opérations livrables dans l'année, en cours de réalisation, en phase d'étude ou tout simplement à envisager.

C'est vrai que tout cela ainsi listé peut, et doit, donner l'impression d'une intense activité. Et pourtant, au bout du compte, les luziens ne verront en 2012 que la livraison de deux équipements structurants : les locaux d'Ur Mendi et la deuxième partie de la piste cyclable (port/Chantaco). A ce prix-là, le chat est maigre ou alors tout est décidément cher, trop cher.

Quelques interrogations concernant les autres opérations : une salle des associations sur le site des tennis du Pavillon Bleu, et non ce que nous avons cru comprendre une maison des associations. Il ne s'agit plus du même service proposé aux luziens et à leurs associations, nous en reparlerons.

Quant au déplacement du service des espaces verts et la création d'un pôle technique de proximité, vraie nouveauté, nous aimerions connaître les finalités et les modalités d'une telle opération.

Mais, pour le reste, nous avons de la réhabilitation à des coûts onéreux : parvis des halles, piste d'athlétisme – il faut la faire et ce n'est pas donné –, ou inconnus : requalification de la place Louis XIV.

Par ailleurs, nous ne trouvons pas trace explicitement, dans cette longue liste, de l'aménagement du site des Erables, opération qui, elle, nous semble prioritaire au regard des enjeux sociaux et économiques du quartier des halles, pas même la plus petite étude programmée pour 2012. Curieux alors que, lors des vœux au personnel et lors des vœux ici-même la semaine dernière aux corps constitués, vous l'avez annoncé. Quelle est la déclinaison concrète sur ce DOB?

Pour conclure, je m'arrêterai donc sur deux points : vous annoncez, M. le Maire, que les subventions aux secteurs sportif et culturel seront maintenues à leur niveau actuel. Certes, dans un contexte de crise, cela peut se comprendre sur un voire deux exercices budgétaires. Mais l'ennui, c'est que depuis 2008, il en est ainsi. C'est donc enfin, en euros constants, une baisse de près de 10 % de subventions que subissent les associations de notre ville.

Celles-ci ont-elles vocation, année après année, à devenir une variable d'ajustement de vos budgets? Au regard du rôle capital qu'elles remplissent dans le renforcement du lien social entre tous les luziens, nous trouvons cela inique et injuste. En conséquence, nous vous demandons que cette année 2012 soit la dernière où un tel gel des subventions est prononcé.

Enfin, vous affirmez que le développement durable sera l'un des axes fortement développés. Des intentions aux actes, examinons, à travers la réhabilitation du parvis des halles, ce qu'il en est réellement de cette forte affirmation. Trois points seulement, mais points lourds :

- récupération des eaux de pluie pour nettoyage du parvis et, on peut l'imaginer, alimentation des toilettes publiques en eau : rien,

- panneaux photovoltaïques pour la production et la vente d'électricité – puisqu'on ne peut pas s'en servir – afin d'alléger la facture énergétique du bâtiment : rien,

- containers enterrés permettant la récupération et le tri sélectif quotidien de tous les déchets provenant de l'activité commerciale des halles : vous êtes certes partis là-dessus mais, pour nous, c'est quand même insuffisant.

Pour un projet à près d'1 million d'euros, aucune de ces problématiques impactant l'empreinte écologique du bâtiment n'est significativement prise en compte. Le développement harmonieux, soutenable et durable ne peut être un concept destiné à une communication surfant sur l'air du temps. Et pour nous, à la limite, ce ne devrait même pas être une thématique, ce devrait être une composante transversale de toutes nouvelles constructions ou initiatives sur le plan communal. Pour le parvis des halles, c'est hélas – et nous le regrettons – une occasion manquée.

Ainsi donc, vos orientations budgétaires 2012, telles que présentées ce soir, augurent mal du vote du budget primitif par le groupe Herri Berri. Nous n'attendons pas forcément – je vais répéter ce qu'ont dit mes collègues – un budget noté triple A pour le voter, mais simplement et surtout qu'il soit le plus proche possible de l'intérêt de tous les luziens. Ce soir, pour nous, cela semble mal parti et si vous n'obtenez jamais ce triple A, consolez-vous M. le Maire, un autre l'a perdu avant vous.

M. le Maire

Cela lui a servi d'ailleurs puisqu'il emprunte moins cher depuis.

Mme Debarbieux

M. le Maire, vous ne serez pas surpris si je vous déclare que je n'ai pas la même grille de lecture que vous, concernant l'analyse du contexte international et national. Vous notez : *«un ralentissement de la croissance des économies de la zone euro dû en partie aux pressions exercées par la crise de la dette publique»*.

Cependant, il convient de rappeler que l'importance de la dette publique est également le résultat de choix politiques européens, qui ont fait de la Banque Centrale Européenne une structure «indépendante» - cela rappelle certains débats - et interdite par traité de toute monétarisation de dettes publiques.

A cela s'ajoute le rôle inique des agences de notation – je n'en souris personnellement pas du tout - qui, quand elles décident de dégrader les notes, permettent aux apporteurs de fonds, banques, assurances, fonds de pension, et à leurs actionnaires, d'augmenter considérablement les taux d'intérêts et leurs bénéfices, aggravant mécaniquement la dette publique et pesant lourdement sur les finances publiques, dont celles des collectivités territoriales. Cette spirale n'est pas prête de s'arrêter si l'on continue de subir ce diktat.

Pour en revenir à notre ville, lorsque vous indiquez une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, avec une baisse sur une période 2008/2011 de 9 %, derrière ce chiffre flatteur, combien d'emplois non renouvelés au nom de la RGPP? Règle inique qui impose le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.

Nous pouvons le constater en Mairie. Désolée mais, pour moi, ce n'est pas de la bonne gestion, et je ne suis pas la seule à faire ce constat. Cette politique a été dénoncée aussi par le Conseil économique et social.

Appliquer cette règle ne fait qu'aggraver la situation de l'emploi (le chômage reste le problème n° 1, autant dans notre pays que dans notre ville). Dans un contexte où le discours officiel stigmatise les emplois de fonctionnaires, il faut savoir que moins de fonctionnaires, c'est moins de service gratuit - dans un souci d'égalité d'accès pour tous - rendu à la population.

Au chapitre des investissements structurants, la plupart de ces investissements se concentrent sur le centre ville alors que la ville évolue en périphérie. Les nouveaux quartiers que sont Alturan, Karsinenea et Erromardie qui s'est beaucoup urbanisé, ne bénéficient d'aucun service public de proximité. L'occasion vous a été pourtant donnée avec ce projet de construction d'une nouvelle école maternelle. Mais non, vous avez fait le choix, pour rester en centre ville, de sacrifier un des rares espaces verts de ce quartier, sans tenir compte que cet espace est un lieu de rencontre et d'échange fréquenté autant par les parents, seniors, que les enfants du quartier. Sans tenir compte de l'inquiétude des riverains quant aux risques qu'ils encourent suite à ce projet.

Je lis dans la presse que vous vous engagez avec le Conseil général sur le projet de la liaison nord-sud. Permettez-moi de vous conseiller de mettre ce projet entre parenthèses. Ce n'est pas une priorité. Il serait plus judicieux de consacrer plutôt nos deniers publics à d'autres projets luzien, comme la construction des voies d'accès par exemple - qui peuvent prendre différentes formes - afin d'articuler les quartiers entre eux et permettre aux habitants de ces nouveaux quartiers de se rencontrer, de faire en sorte qu'une « ville en partage » devienne une réalité.

En fait, vos choix sont trop souvent guidés par le souci du développement d'un certain tourisme.

Au chapitre du logement, aucun projet concernant une nouvelle urgence : la prise en compte des difficultés que rencontre un nombre de plus en plus important de nos concitoyens qui souffrent de précarité énergétique. Elle n'a cessé de se développer ces dernières années. En cause : des loyers qui ne cessent d'augmenter et une hausse dramatique des charges (gaz, eau, électricité, fuel) alors que les mesures actuelles (tarifs sociaux, aide aux impayés) sont beaucoup trop faibles.

A cela s'ajoute la hausse de la TVA «réduite» de 5,5 % à 7 %, décidée par le gouvernement, qui va augmenter l'ensemble de nos dépenses et surtout celles de nos concitoyens toujours plus nombreux à être touchés dans leur accès au logement, au chauffage, à la santé, à l'éducation voire l'alimentation... Même si les professionnels se plaignent avec la TVA à 7 %, ce sont les familles, et elle seules, qui paieront l'addition.

Devant cette situation inquiétante, M. le Maire, il serait nécessaire de lancer un programme ambitieux, à la hauteur des enjeux, de rénovation énergétique de l'habitat ancien. Le Grenelle de l'Environnement prévoit 400 000 rénovations thermiques par an à partir de 2013. Saint Jean de Luz doit s'inscrire dans cette démarche. Un tel programme aurait un triple avantage: soulager les budgets des familles en agissant sur leurs pouvoir d'achat, agir sur l'environnement (60 % de la pollution émane des bâtiments), agir pour l'emploi.

Pour terminer : un satisfecit, tout de même, avec la mise en place d'un projet communal de développement durable. Enfin, il était temps! Mais on a pris beaucoup de retard.

M. le Maire

Vos interventions se recoupent et trois thématiques s'en dégagent : l'une concerne le logement, l'autre concerne les transports et les déplacements, et la dernière est relative au développement durable et ses conséquences.

Sur le logement, notre engagement est aujourd'hui important, nos promesses sont tenues et nous faisons ce que nous pouvons dans un contexte économique difficile pour faire du logement social, pour lequel la ville n'a pas énormément de foncier disponible. Nous travaillons à ce logement d'arrache-pied. Nous nous étions engagés, durant la campagne électorale, à faire 300 logements sociaux sur le mandat, je pense que nous réaliserons un peu plus de 400 logements locatifs sociaux. Avec également – c'est M. Duclercq qui en parlait – un souci de mixité. J'aime bien lorsqu'il revient sur une mixité extérieur/centre ville. Je pense que c'est la raison d'être d'une ville que tout le monde se mélange et que les gens qui habitent en périphérie aiment venir en centre ville. Nous travaillons énormément là-dessus, en développant du transport en commun, même s'il y a longtemps qu'il existe.

Tout à l'heure, j'évoquais au Syndicat intercommunal de la Baie la navette Itzulia qui, grâce à de nombreuses rotations, est en train de se développer. Je pense que cela rejoint à la fois les notions de transport mais aussi de développement durable. Sur la piste cyclable en particulier, vous vous moquez mais beaucoup de vos amis se sont moqués du Maire de Biarritz parce qu'il n'en faisait pas.

M. Lafitte

Nous ne savons pas de qui vous parlez. On ne se moque pas, on a voté pour cette piste cyclable mais on constate que peu de monde la fréquente, c'est tout.

M. le Maire

Vous verrez quand elle sera complètement terminée.

Ensuite, vous parlez d'échec concernant Alturan : allez discuter avec les habitants du quartier et vous verrez s'ils vous parlent d'échec. Alturan a été conçu en 2004 ou 2005, les Grenelles de l'Environnement n'existaient pas, il ne faut pas l'oublier, il faut replacer les choses dans leur contexte. Tout a été fait pour que les consommations d'électricité soient beaucoup plus basses qu'ailleurs, avec des panneaux solaires, la récupération des eaux sur les terrasses et, bien sûr, un bassin de rétention sur les eaux. Dans les intérieurs également ont été mis en place des systèmes d'aérothermie transversale qui permettent aux gens d'avoir des ouvertures au soleil et à l'ombre, et d'en profiter quand le soleil est plus haut ou plus bas, en été ou en hiver.

Je crois que vous êtes bien durs envers Alturan, qui avait sa nécessité, on avait besoin de loger des gens mais, comme toujours selon vous, ce n'est pas encore assez, tout comme notre politique de logement.

Je vous le répète : une politique de logement est longue à mener. Sachez que, pour mener Elgar, il a fallu faire preuve d'une volonté tenace. Je dirais même que nous avons fait un sacré pari en achetant dans les conditions que vous connaissez, après procédure d'expropriation, et sans faire de logements privés, en choisissant de ne faire que du logement social.

C'est vrai que, lors des vœux, j'ai évoqué l'opération du site des Erables. Nous parlons aujourd'hui d'orientations budgétaires. Mais dans les semaines à venir, nous vous présenterons un projet concernant le site des Erables. L'idée est de développer le commerce en centre ville, c'est-à-dire que les rez-de-chaussée seront réservés aux commerces, en particulier aux commerçants qui y sont déjà, et nous envisageons également de créer d'autres commerces si cela est possible. A l'étage, nous tâcherons de créer du logement.

Ce qui vous inquiète, et je le comprends, c'est cette nouveauté de la gestion de notre patrimoine. Il ne s'agit pas de dilapider notre patrimoine. Au contraire, si nous vendons du patrimoine, c'est pour essayer de continuer notre politique de logement social. Mais, souvent, le patrimoine que nous voulons vendre est situé dans un petit ilot avec juste un bâtiment qu'il est difficile d'exploiter pour du logement social. Aujourd'hui, nous continuons dans cette idée de vouloir trouver du foncier afin de développer le logement social.

Les ventes de ce patrimoine pourront peut-être nous permettre également d'acheter du foncier qui créera du logement social, c'est juste un souci d'équilibre de notre budget. C'est également un souci de maintien d'un patrimoine qui vieillit, qui n'est plus aux normes, qui n'est plus accessible, qui dévore de l'énergie. Le neuf que nous construisons viendra remplacer ce que nous aurons vidé, et non pas «on videra pour ne rien laisser à côté». Vous savez, depuis 1997, pour combien nous avons acquis de propriétés communales? Pour la somme de 5.880.000 €, sans compter Elgar.

Vous me reprochez de ne pas mettre suffisamment de finances dans le logement, je crois que nous en mettons suffisamment, nous portons des projets à des coûts financiers importants – comme Elgar par exemple – afin d'être sûrs qu'il s'agisse de logements sociaux.

Nous avons à une époque fait des baux emphytéotiques pour que nous puissions garder notre foncier et le récupérer au terme du bail. Il existe plusieurs façons de faire mais, aujourd'hui, nous sommes vraiment engagés sur les 30 % de logements sociaux et nous sommes vraiment engagés sur l'opération Elgar.

Cela dit, la révision du PLU permettra également de lancer ce débat puisqu'il y aura un PADD, l'occasion de lancer le débat sur où faire le logement social et comment le faire. Je crois que c'est important. Ce qui nous sépare, ce n'est pas de faire du logement social, c'est comment le faire et quand le faire. Vous êtes partisans de dépenser l'argent public en faveur du logement social de façon importante; nous sommes partisans de favoriser le logement social avec la Communauté de Communes, d'en faire 30 % à chaque opération de promoteurs, et d'en faire à chaque fois que c'est possible. C'est notre vision des choses. Je précise que les 3 % obligatoires ne sont pas neutres dans les lignes du budget.

Paradoxalement, vous me félicitez d'avoir équilibré les dépenses de fonctionnement et de ne pas trop dépenser. Mais l'équilibre reste encore difficile. Il suffit qu'on ait moins de taxes sur les droits de mutation pour qu'il faille faire encore des tours de vis. Croyez bien que, lorsqu'on fait de la gestion, on essaie d'anticiper : si on veut des résultats, si on veut investir, il faut économiser en fonctionnement et avoir de l'autofinancement et non pas tout lâcher sous prétexte de politique, il est impératif d'avoir une politique globale de la ville, centre ville et périphérie.

Sur le développement durable, vous dites que ce n'est pas suffisant. Je comprends mais au moins, cette démarche a le mérite d'exister. Lorsque nous aurons fait un diagnostic global, une concertation en interne et avec les luziens, nous mettrons en place une véritable politique de développement durable. Par ailleurs, je souhaite préciser qu'il ne faut pas confondre une politique développement durable, véritable, celle que nous vous proposons, et une politique de défense de l'environnement, ce sont deux choses différentes.

Sur les investissements que je vous propose cette année, nous avons souhaité que la piste cyclable arrive à son terme, nous avons souhaité refaire le parvis des halles, nous avons souhaité faire un site pour les associations à Ur Mendi et faire une maison des associations – M. Lafitte vous joue sur les mots car entre «maison» et «salle», il n'y a pas beaucoup de différences.

C'est donc une maison des associations qui sera prévue dès 2012, avec un début des travaux en 2013, d'environ 2000 m² de plancher. C'est une belle salle et j'espère qu'elle vous plaira. Quant à votre couplet sur les associations, je comprends, moi aussi je reconnais qu'elles travaillent énormément et qu'on a besoin d'elles pour le lien social à Saint Jean de Luz, mais c'est un peu facile de dire «donnez des subventions, M. le Maire, allez-y, larguez, larguez».

M. Duclercq

Je voulais réagir pour bien préciser mon propos sur le quartier Alturan. Lorsque je parle d'échec, je parle d'échec au regard des critères du développement durable concernant les déplacements, c'est-à-dire un quartier situé à 3 km du centre ville, où il n'y a aucun équipement structurant ou commerces de proximité, ce qui oblige les résidents à prendre forcément la voiture. Un quartier où il n'y a pas, à ma connaissance, de lignes de transport organisées quotidiennement.

M. le Maire

Il y a Itzulia qui fait le tour du quartier. Quand on est élu, il faut se promener un peu.

M. Duclercq

Je parle d'une liaison directe. Ce quartier ne répond pas à ces critères-là. Lorsqu'on parle d'échec, c'est pour mieux aborder l'aménagement des quartiers futurs qui vont se construire, pour lesquels nous avons fait des propositions. Nous avons eu un débat là-dessus, et nous vous avons dit que c'est dommage qu'il n'y ait pas ce type d'aménagements pour ces futurs quartiers, qui permettraient aux résidents d'acheter le pain ou le journal sans avoir à prendre la voiture. Le mot échec concerne uniquement cela.

M. le Maire

D'accord, j'avais mal compris. M. Etcheverry-Ainchart, je vais vous donner la parole mais je dois vous répondre sur Quiksilver d'abord.

M. Etcheverry-Ainchart

Entre autres. Mais vous me proposez de répondre à cette question-là et c'est justement ce que j'allais vous demander.

M. le Maire

Quiksilver a fermé son dépôt et une partie de sa logistique située sur Saint Jean de Luz, pour migrer vers Hossegor pour la logistique, et vers Bidart pour la sérigraphie. Une navette payée par l'entreprise a été mise en place pour amener et ramener les salariés tous les jours. A ma connaissance, il n'y a aucun salarié licencié, il y a encore des discussions.

M. Lafitte

Nous sommes en relation avec les salariés : 4 sur 23 ont accepté d'aller à Hossegor, aucun sur Bidart car perte de salaire importante, donc 19 pour l'instant ne sont pas intégrés dans le plan social. On vous demande de peser en tant que maire, d'avoir un côté protecteur – c'est très à la mode d'être protecteur - par rapport aux ouvriers qui cherchent à se recaser sachant que, sur ce site-là, il va y avoir du reclassement possible.

M. le Maire

Chaque fois qu'on a pu, on l'a fait. Tout d'abord, sitôt que j'ai eu vent de ce déménagement, j'ai appelé le DRH de Quiksilver. Il ne m'a pas informé de ce que vous me dites, je l'appellerai donc en début de semaine prochaine pour savoir ce qu'il en est exactement : ces salariés auraient-ils refusé, souhaitent-ils des avantages supplémentaires? Sachez que j'y veille et que je serai le plus protecteur possible, c'est le rôle du maire.

M. Lafitte

Vous êtes le maire de tous les luziens.

M. Etcheverry-Ainchart

Concernant ma question sur la vente des biens immobiliers, sur le principe, j'entends vos explications, elles ne me convainquent qu'à moitié à vrai dire, mais surtout j'aimerais savoir ce qui suit : existe-t-il d'ores et déjà une liste de ces biens, établie par les services municipaux, de manière à ce qu'on puisse les consulter et en avoir le détail? Ou est-ce juste un principe que vous adoptez?

M. le Maire

Peut-être la Villa Altuena sera-t-elle vendue – ne vous inquiétez pas, vous serez relogés quelque part, M. Amaro y veille – ainsi que les deux bâtiments à l'école d'Urdazuri qui servaient de logements de fonction pour les instituteurs, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il y a également un appartement n'ayant plus d'utilité qui pourrait être vendu. Ceci permettra le financement de nos investissements à destination des associations et des scolaires. Vous savez ce que fait M. le Curé? Il construit une école à Urquijo, il vend le Rex.

M. Etcheverry-Ainchart

M. le Curé n'a pas la responsabilité de la production de logement social dans la ville, c'est quand même une nuance importante.

M. le Maire

Mais je vous affirme que ce que nous allons faire ne viendra pas au détriment de la politique de logement social. Vous le verrez au fur et à mesure.

M. Etcheverry-Ainchart

J'aimerais également connaître votre sentiment sur cette proposition que l'on fera de toute façon dans le cadre de la révision générale du PLU : la modification des règles imposées aux promoteurs privés. Autant je comprends qu'il existe des priorités budgétaires, autant ne pas chercher à obtenir de nouvelles sources de financement, en particulier là où elles existent - c'est-à-dire en les demandant aux promoteurs privés qui sont aujourd'hui les principaux porteurs, les principaux constructeurs de logements sociaux, même si c'est malheureux – là, j'ai du mal à comprendre. Qu'en pensez-vous?

M. le Maire

Si on rentre dans une révision du PLU, c'est pour réfléchir à tout cela. Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre d'un PLH avec la Communauté de Communes. Ce PLH se termine en 2013, on en fera un bilan à ce moment, nous verrons quelle politique commune nous avons besoin de mettre en place sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Le nombre de logements sociaux est certes sur la commune de Saint Jean de Luz, mais il faut le regarder globalement sur la politique de la Communauté de Communes. C'est à ce niveau-là que nous devons travailler sur les modifications de PLU les uns les autres, pour augmenter ou pas ce niveau des 30 %.

M. Etcheverry-Ainchart

Je suis satisfait de votre réponse.

M. le Maire

Je ne vous dis pas «oui», je vous dis «réfléchissons».

M. Etcheverry-Ainchart

Vous laissez la porte ouverte, c'est déjà pas mal.

M. le Maire

Comment voulez-vous ne pas laisser la porte ouverte puisqu'on rentre dans deux phases : la première phase est celle de la réflexion sur le PLU, et la deuxième c'est le bilan du PLH.

M. Etcheverry-Ainchart

Je suppose que vous ne souhaitez pas me répondre sur la question des résidences secondaires Mme Alliot-Marie?

Mme Alliot-Marie

Nous sommes dans un Conseil municipal donc vous êtes trop pressé sur les mesures au niveau national, il faudra attendre un petit peu.

M. Etcheverry-Ainchart

Je suppose qu'après les législatives, vous refuserez aussi pour la même raison : nous sommes en Conseil municipal.

Mme Alliot-Marie

Mais pourquoi après les législatives?

M. Etcheverry-Ainchart

Avant, c'est parfait. Nous vous attendons pendant la campagne.

M. Lafitte

Je voudrais dire deux mots sur une petite mise en cause que vous avez énoncée. Lorsqu'on vous demande d'investir un peu plus d'argent public de la commune sur la production de logements...

M. le Maire

C'est un débat sérieux, ce ne sont pas des mises en cause, ce sont des échanges. Je vous dis : faisons une politique budgétaire sérieuse.

M. Lafitte

Justement, je trouve votre raisonnement un peu capilotracté lorsque vous dites qu'il y a un retour sur investissement lorsque vous mettez de l'argent dans la production de logements. Alain Duclercq vous l'a dit au début de son analyse : les bases augmentent et le parc de logements augmente, donc des rentrées fiscales supérieures vont dans les caisses de la ville. Cet argent-là n'est donc pas jeté par les fenêtres, il permet à des gens – pas tous mais certains - d'accéder à du logement sur Saint Jean de Luz et d'être luziens et, là, on a un retour sur investissement.

M. le Maire

Aujourd'hui, nous avons une véritable politique du logement, vous le reconnaissez, je vous en remercie. Je n'ai pas l'impression qu'on soit acculé au point de dire : on va mettre une grosse partie du budget dans le logement social. Il y a des gens qui vivent dans du logement social, et il y a des gens qui vivent ailleurs dans d'autres quartiers, ou qui sont déjà installés dans du logement social et qui ont besoin du budget de la ville pour entretenir leur environnement, leur voirie, etc... C'est tout un ensemble le budget, ce n'est pas que le logement social.

M. Etcheverry-Ainchart

C'est à quel niveau de prix du foncier que vous allez vous considérer «acculé»? On a déjà tellement attendu qu'on a déjà du mal à agir.

M. le Maire

J'ai dit que nous ne sommes pas acculés.

M. Etcheverry-Ainchart

Mais justement, moi je vous dis : oui, on est acculé.

M. le Maire

Nous faisons une politique de logement social qui réussit et qui avance.

M. Etcheverry-Ainchart

Vous vous rendez compte qu'avec la production de logement social qu'on a dans la ville, et qui n'est pas en valeur absolue négligeable – ça, on vous le reconnaît, vous avez produit du logement social - depuis maintenant 5 ans, le taux de logement social au regard de l'article 55 est passé de 14 à 15 %. Mais quand voulez-vous atteindre les 20 % à ce rythme-là? Il faut être plus volontariste dans la production.

M. le Maire

Vous verrez qu'en 2014, ce sera mieux que 15 %.

M. Etcheverry-Ainchart

Ce sera peut-être 15,5 ou 16, on aura bien avancé.

M. le Maire

C'est déjà pas mal. Vous me parlez comme s'il y avait 3 % de logement social. Mais en 2014, il y aura 1400 logements locatifs sociaux à Saint Jean de Luz.

M. Etcheverry-Ainchart

Largement en-deçà des besoins, c'est ça qui m'importe.

M. le Maire

Je ne vais pas dans votre sens en disant : «je mets la moitié de mon budget pour financer du logement social».

M. Etcheverry-Ainchart

On n'a jamais demandé ça non plus. Vous caricaturez nos propos constamment.

M. le Maire

Je ne caricature pas. Déjà sur le 3 %, on met 600.000 € cette année. Ce n'est pas neutre 600.000 €

M. Etcheverry-Ainchart

Je ne dis pas que c'est rien. On peut mettre beaucoup plus que cela sans mettre la moitié du budget.

M. le Maire

Aujourd'hui, c'est ainsi, et vous avez vous-même parlé d'environnement qualitatif. Alors s'il y a un environnement qualitatif à remarquer, c'est celui d'Alturan, où la volonté de la ville a été de réaliser un environnement qualitatif pour ces bâtiments, de préserver l'ensemble des espaces verts, des promenades et espaces publics, etc... Allez voir, baladez-vous, vous verrez que c'est une réussite.

M. Etcheverry-Ainchart

Je suis tout à fait d'accord, nous sommes allés plusieurs fois à Alturan et, pour ne rien vous cacher, nous sommes même en train de travailler, en concertation avec des résidents, à une petite enquête de sondage pour avoir justement un retour sur la première année de ce quartier, comment les gens s'y sentent, quelles sont les réussites, les échecs, etc... Aucun problème sur la qualité de vie là-bas, on vous le reconnaît, les gens sont très contents de vivre dans ce quartier. La seule chose que je vous dis quand je parle de qualitatif, le qualitatif au regard du développement durable, ce n'est pas seulement la qualité de vie, c'est également les principes de présence de services de proximité, voire de petits commerces de proximité pour éviter de prendre la voiture pour aller acheter sa baguette, ça manque à Alturan. Ce sont des rotations, en nombre suffisant et à des horaires adaptés, de la navette. Ce sont des espaces de rencontre. Vous comprenez ce que je veux dire?

M. le Maire

Je comprends bien.

Mme Debarbieux

A ma proposition de rénovation énergétique de l'habitat ancien, est-ce que vous êtes prêt à vous engager? C'est important.

M. le Maire

Dans le privé, Mme Debarbieux?

Mme Debarbieux

Le collectif?

M. le Maire

On verra quelle sera notre politique de développement durable, quel diagnostic nous ferons mais attention, on intervient difficilement chez le privé. On peut en parler avec l'Office des HLM. Les menuiseries ont déjà été changées à Ichaca. La Ville ne peut pas tout faire. Elle peut renseigner les gens, leur faire savoir à quelles subventions ils peuvent prétendre de l'Ademe ou autre, on peut les aider à faire un diagnostic chez eux, mais chacun doit être responsable de son logement. Aujourd'hui, nous sommes très sensibles à ce sujet. Plus le coût de l'énergie augmente, moins on a envie d'en dépenser.

Je vous remercie pour ce débat budgétaire riche. Le 17 février, nous vous présenterons le compte administratif, ainsi que le projet de l'école Urdazuri, et certainement le projet des Erables. Puis le 16 mars, nous présenterons le budget.

N° 2 - FINANCES**BUDGET GENERAL : INSCRIPTION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT
PAR ANTICIPATION AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012**

M. Etchevers, adjoint, expose :

Conformément à l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sous réserve d'une autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Afin de compléter les crédits votés par anticipation lors de la séance du 9 décembre 2011, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir les crédits ci-dessous :

Opération 201201 Cpte 2313 :	
Travaux de réhabilitation de la piste d'athlétisme	450 000 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser l'inscription des crédits d'investissement présentés ci-dessus par anticipation du vote au budget primitif 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité*» du 12 janvier 2012,
- autorise l'inscription des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget primitif 2012.

Adopté à l'unanimité**Commentaires**M. le Maire

Je vous remercie de prendre en compte cette dépense par anticipation. C'est un problème de calendrier, un travail qui doit être mené en juillet et août. Pour parvenir à tenir les appels d'offres dans les délais, il faut engager de l'argent pour un cabinet, il faut ensuite trouver des entreprises qui soient certifiées par la Fédération française d'athlétisme. Je reconnais, comme vous, que c'est une réfection qui coûte cher. Aujourd'hui, c'est une simple inscription budgétaire.

M. Etchevers

Au niveau des travaux prévus, les deux premiers couloirs de la piste sont complètement abimés, par endroit il y a des cloques, il faut donc enlever toute la partie rouge, en souhaitant que le noir en-dessous ne soit pas touché.

N° 3 - RESSOURCES HUMAINES**REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL
(COMPLEMENT)**

M. Larrasoain, conseiller municipal délégué, expose :

Lors de la séance du 9 décembre 2011, l'assemblée a approuvé la mise à jour de la délibération cadre du régime indemnitaire du personnel.

Compte tenu des évolutions de carrière des agents, il convient aujourd'hui de compléter le dispositif présenté afin de pouvoir assurer le versement des primes et indemnités afférentes à l'ensemble des agents concernés, en fonction des textes en vigueur.

Les conditions générales et particulières de versement de ces primes sont identiques à celle indiquées dans la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2011 (prise en compte des revalorisations des primes et indemnités qui interviendront pour les fonctionnaires d'Etat, le versement des primes et indemnités sera mensuel...).

Il est proposé d'instituer :

- l'indemnité d'exercice de mission de préfectures pour les fonctionnaires appartenant à un cadre d'emploi de la filière sociale / agent spécialisé des écoles maternelles. Pour les attributions individuelles, les montants de base seront affectés d'un coefficient multiplicateur maximum de 3 pour l'indemnité d'exercice des missions de préfecture (de 0 à 3),
- l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves allouée aux professeurs, assistants et assistants spécialisés d'enseignement artistique,
- la prime de fonction aux personnels affectés au traitement de l'information.

Pour le personnel actuellement en fonction, les montants de primes et les coefficients sont annexés à la délibération. Ce tableau pourra être actualisé par le Conseil municipal en fonction de l'évolution des effectifs.

Il est proposé au Conseil municipal :

Vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions applicables à la fonction publique territoriale,

- de faire application des dispositions précisées par les décrets précités (tableau en annexe),
- de préciser que les dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu le décret n° 91-875 du 06 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions applicables à la fonction publique territoriale,
- vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 6 décembre 2011,
- vu la délibération n° 9 du 9 décembre 2011,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité*» du 12 janvier 2012,
- fait application des dispositions précisées par les décrets précités,
- précise que les dispositions prendront effet au 1^{er} janvier 2012.

Adopté à l'unanimité

N° 4 – ADMINISTRATION GENERALE

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DES PYRENEES-ATLANTIQUES : RENOUELEMENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC

Mme Labat, conseiller municipal, expose :

La commune est membre du groupement d'intérêt public du Conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques (CDAD). Cette structure a la charge pour l'ensemble du département de définir, piloter et coordonner la politique publique d'accès au droit et de développer les modes alternatifs de résolution des conflits tels que la conciliation ou la médiation.

La convention constitutive du CDAD prévoyant que le groupement est constitué pour une durée de 6 ans, arrive à échéance au 30 juin 2012.

Il est proposé aux membres du groupement de proroger ce dispositif pour une durée de 6 ans, afin de poursuivre son action, notamment en ce qui concerne l'information sur l'accès au droit, l'aide à l'accès au droit et le développement des modes alternatifs de règlement des conflits, tout en maintenant à taux constant la participation financière des membres (pour rappel, le montant de la participation de la commune en 2011 était de 2.597 €).

Au-delà des permanences, des actions thématiques ponctuelles sur les communes pourront être organisées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un avis favorable au renouvellement du GIP CDAD pour une durée de six ans,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité*» du 12 janvier 2012,
- donne un avis favorable au renouvellement du GIP CDAD pour une durée de six ans,
- autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette procédure.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Etcheverry-Ainchart

Quels types de conflits gère-t-il?

Mme Labat

C'est un mode alternatif au règlement de conflits habituel, c'est justement pour éviter le tribunal. Il y a donc des permanences gratuites de conciliateur dans tous les chefs-lieux de canton, et Saint Jean de Luz accueille cette permanence. Il y a également des permanences de notaire, avocat, médiateur, une fois par mois.

N° 5 – ADMINISTRATION GENERALE

MODIFICATIONS DU GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

M. le Maire expose :

Par délibération du 20 mars 2009, le Conseil municipal a approuvé le guide de la commande publique, modifié lors des Conseils municipaux des 3 juillet 2009 et 23 juillet 2010.

L'organisation de la commande publique présentée dans les précédentes versions, a permis à la commune de Saint-Jean-de-Luz, de sécuriser les procédures, d'améliorer la communication entre les services acteurs, et de générer des économies notables.

Aujourd'hui, les seuils légaux de dispense de procédure et seuils européens ont été modifiés par les décrets du 9 décembre 2011 (n° 2011-1853) et du 29 décembre 2011 (n° 2011-2027), ce qui rend nécessaire une modification de notre guide de la commande publique.

Egalement, et afin de garantir une meilleure efficacité de nos procédures en termes de délais, pour les marchés inférieurs à 90.000 €HT, la commission achat se réunira uniquement pour l'attribution de ces procédures.

Afin d'éviter de modifier le guide en vue de l'intégration pure et simple des évolutions législatives et réglementaires, les différentes procédures ont été fixées «*en fonction des textes en vigueur*». Les évolutions les plus importantes feront l'objet d'une information lors des commissions des finances, commission des achats et commission d'appel d'offres.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les modifications du guide de la commande publique, présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité*» du 12 janvier 2012,

- approuve les modifications du guide de la commande publique, présenté en annexe.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. le Maire

Des changements de seuils de dispense de procédure sont intervenus : nous sommes passés de 4.000 à 15.000 € et les seuils de procédure formalisée sont passés à 200.000 € au lieu de 193.000 € et de 5.000.000 € au lieu de 4.845.000 €

Nous vous proposons d'inscrire un terme plus général de type «en fonction des textes en vigueur» sur notre guide interne, ce sera plus simple à l'avenir et nous évitera d'y revenir au moindre changement. De même, puisque la commission «achats» fonctionne depuis quelque temps, je pense que tout le monde sera d'accord pour accepter que l'ouverture des enveloppes se fasse en interne, par les techniciens, c'est-à-dire la directrice des achats et le directeur des finances. Puis, la commission recevra des explications précises et pourra ainsi trancher sur les propositions. C'est ce qui vous est proposé dans ces trois modifications aujourd'hui.

N° 6 - ADMINISTRATION GENERALE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PISCINE SPORTS LOISIRS : RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2010- 2011

M. le Maire expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année un rapport retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation, afin d'apprécier les conditions d'exercice du service public.

La société SEPILUZ, délégataire de la piscine sports loisirs de Chantaco, a transmis son rapport d'activités pour l'exercice 2010/2011.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport d'activités de la société SEPILUZ, délégataire de la piscine sports loisirs, pour l'exercice 2010/2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Finances, Affaires générales, Ressources humaines et Intercommunalité*» du 12 janvier 2012,

- prend acte du rapport d'activités de la société SEPILUZ, délégataire de la piscine sports loisirs, pour l'exercice 2010/2011.

Adopté à l'unanimité

Commentaires

M. Duclercq

Juste une petite remarque. L'année dernière, j'émettais quelques réserves sur la qualité de l'équilibre de l'exercice précédent, puisqu'il était obtenu par ce que je considérais moi comme une astuce comptable, un abandon de créance de la société mère, et cette année, je pense que c'est la première fois qu'il y a l'équilibre au niveau de l'exploitation. Je voulais quand même le souligner. Mais c'est un équilibre qui reste encore fragile parce que j'ai noté que pour un chiffre d'affaires de 685.000 €, on a un bénéfice d'exploitation de 1.900 €. Je pense que l'action qui a été menée a été efficace et dynamique. Je voulais également souligner, d'après ce que j'ai lu, que ce qui ne marchait pas très bien, c'était le forfait à l'année ou le «pass luzien». Peut-être y aurait-il un effort à faire là-dessus pour inciter les gens à prendre ce pass?

M. le Maire

Peut-être en faisant un peu de publicité? C'est vrai que nous avons d'excellents rapports avec la société qui gère la piscine et que le directeur qui est en place depuis un an maintenant est très dynamique. On peut effectivement lui parler de ce «pass luzien» qui ne fonctionne apparemment pas très bien.

Compte rendu des décisions du Maire par application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité

Question d'actualité du groupe Herri Berri

M. Etcheverry-Ainchart

Je m'excuse auprès du Conseil, nous n'avons pas pu déposer à l'avance cette question d'actualité dans les deux langues. Je pense que la plupart d'entre vous doit en être attristé.

La question d'actualité concerne le projet de fermeture ou de déplacement du Gaztetxe d'Acotz. Les jeunes du Gaztetxe ont demandé à un cabinet d'expert de lister les problèmes de sécurité. Or, les travaux nécessaires sont minimes et l'électricité refaite ces dernières années est conforme.

Première question : pourquoi donc la mairie évoque-t-elle des problèmes de normes et de sécurité pour justifier la fermeture ou de déplacement du Gaztetxe d'Acotz?

Seconde question : le coût des travaux nécessaires étant dérisoire comparé à la construction du nouveau local, pourquoi ne pas réserver celui-ci à une autre association en manifestant le besoin et laisser le Gaztetxe à Lafitenia?

M. le Maire

J'ai proposé au Gaztetxe de déménager dans des locaux plus modernes et adaptés à la poursuite de ses activités. J'ai donné aux membres de l'association plus d'un an pour réfléchir à cette éventualité. Tout cela a été fait de ma part sans aucune arrière pensée, ni volonté de la municipalité de s'ingérer dans la vie et le développement du Gaztetxe.

Nous avons simplement constaté que les actuels locaux n'offraient pas les conditions de sécurité optimales, malgré les améliorations apportées par la municipalité au fil des ans.

Il y a quelques semaines, j'ai organisé, à leur demande, une rencontre en mairie avec les représentants du Gaztetxe. Ils nous ont fait part de leur souhait de rester sur place et nous ont présenté un rapport d'expertise sur la sécurité du bâtiment.

Nous avons convenu avec eux que nous ferons passer une véritable commission de sécurité et, selon les résultats, nous nous retrouverons dans le courant du premier trimestre 2012, c'est ce que je leur ai promis, pour envisager ensemble l'avenir.

La seule chose qui me préoccupe aujourd'hui, personnellement, c'est la sécurité de ces jeunes lorsqu'ils se réunissent dans des locaux municipaux, car toute ma responsabilité est engagée. Je suis là pleinement dans mon rôle de maire. Nous verrons après le passage de la commission ce qu'il en est exactement. Ce n'est pas un bâtiment que je prévois à la vente à Saint Jean de Luz.

Question d'actualité du groupe des élus de Gauche

Mme Debarbieux

Il y a six mois, je m'adressais à vous, M. le Maire, en vous demandant de soutenir le projet de couloir écologique marin entre San Sebastian et Biarritz, essentiel pour l'avenir de la pêche et du tourisme.

Vous vous êtes engagé, dans un souci d'efficacité, à étudier la question au sein de la Communauté de Communes afin d'avoir une attitude collective de Guétary à Hendaye. Où en sommes-nous aujourd'hui?

Dans la même réponse, vous avez tenu à souligner que vous étiez un défenseur du développement durable. Parfait. Nous avons en commun cette préoccupation. Aujourd'hui, sur ce site, une seconde enquête publique a lieu concernant le projet de port de Pasajes, qui ne semble pas enterré, malgré un rapport récent, très critique du ministère de l'environnement espagnol. Le lieu choisi pour construire le port extérieur est inclus dans une zone maritime particulièrement sensible. Le rapport souligne également que le trafic portuaire ne justifie nullement la construction de ce super port extérieur.

Les impacts que causerait ce projet de méga-infrastructure entraîneraient des dommages environnementaux irréversibles sur le site d'importance communautaire. En qualité de Maire, vous êtes invité à participer à cette enquête publique. Vous avez reçu un dossier sous forme de CD pour information.

Je ne saurais que trop vous inciter, M. le Maire, à joindre les paroles aux actes en participant à cette enquête publique, afin d'y émettre toutes les réserves, pour ne pas dire votre opposition, envers ce projet qui nous concerne également. Peut-on savoir si vous avez déjà répondu à cette enquête, ou si vous vous engagez à le faire très vite car la date limite est très proche? Bien que la loi ne vous y oblige pas, il aurait été intéressant que votre réponse soit la traduction d'une décision prise en Conseil municipal.

M. le Maire

Comme je vous l'ai dit lors du conseil du 17 juin dernier, je pense que cette question dépasse très largement le cadre du conseil municipal de Saint Jean de Luz. Nous sommes des collectivités territoriales et non des associations de défense de l'environnement et dans le développement durable, il y a aussi la notion du social et de l'humain. Je vous propose donc que cette question, qui n'a pas été débattue à la Communauté de Communes, le soit rapidement dans l'un des prochains bureaux. Peut-être pourrait-elle même être débattue au sein de l'Eurocité afin d'envisager une position concertée sur ce dossier. Cela dit, ce n'est pas facile puisqu'il s'agit d'un projet de développement d'un port à Pasajes, un port en haute mer, avec une amélioration des conditions économiques, de la pêche, et donc des pêcheurs. Mais, je répète, je m'engage à soumettre le dossier à la Communauté de Communes, et je pense que cela aura un peu plus de poids.

Mme Debarbieux

Il faut savoir que l'activité du port de Pasajes n'est utilisée qu'à 50 % de sa capacité. Allez-vous participer à l'enquête publique?

M. le Maire

Non, tant que nous n'en aurons pas débattu avec mes collègues de la Communauté de Communes, je ne participerai pas à l'enquête publique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et lève la séance à 20h00.